

COMMUNE DE LA BASTIDE PRADINES

Séance du 14 avril 2023

Membres en exercice :

11

Présents : 8

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation: 06/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril 20 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves MALRIC

Présents : Yves MALRIC, Philippe VALDEYRON, Beatrice VIALA, Anne Marie MAILHE, Bastien GIACOBBI, Jean Pierre ROMIER, Angele BOUSQUET, Julie CRISTOL ÉPOUSE FRAISSE

Représenté (e)(s):

Excusé (e)(s):

Absent (e)(s): Serge ARNAL, Francois COMBY, Magali COMBY

Secrétaire de séance: Beatrice VIALA

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 - LOTISSEMENT - 2023_DE_15

Voir délibération jointe

Fait et délibéré à LA BASTIDE PRADINES, le 14 avril 2023.

Le Maire
Yves MALRIC.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture le : 24 avril 2023
et publié ou notifié le 24 avril 2023



BUDGET LOTISSEMENTS

CA 2022

DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Nombre de membres en exercice **11**

Nombre de membres présents **8**

Nombre de suffrages exprimés **8**

Abstention **0**

VOTES	
Pour :	8
Contre :	0

L'an Deux mille vingt trois, Le Conseil Municipal,
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de **Yves MALRIC, Maire**

Présents :

BOUSQUET ANGELE, GIACOBBI BASTIEN, MAILHE ANNE MARIE, MALRIC YVES, ROMIER JEAN PIERRE, VALDEYRON PHILIPPE, VIALA BEATRICE

Secrétaire(s) de séance :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
- constatant que le compte administratif fait apparaître un

déficit de 0.00

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	0.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	0.00
Résultat cumulé au 31/12/2022	0.00
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	0.00
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	0.00
B.DEFICIT AU 31/12/2022	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Présenté par **Le Maire,**
à la Bastide Pradines le 15/11/23
Le Maire, Yves MALRIC

[Signature]

Délibéré par **le Conseil Municipal**
à la Bastide Pradines, le 15/11/23

[Signature]

[Signature]

B. Viola **Maire**

[Signature]
[Signature]



RF
SOUS PREFECTURE DE MILLAU
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/04/2023
012-211200225-20230414-2023_DE_15-DE